

Arles Crau Camargue Montagnette

Arles le 18 avril 2024

Mesdames et Messieurs les
conseillers communautaires

**Convocation au conseil communautaire de la communauté d'agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette**

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

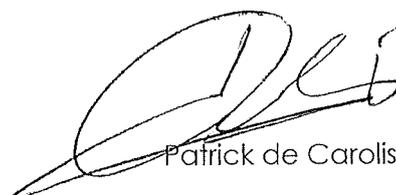
Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le :

**Jeudi 25 avril 2024 à 10h
Salle Le Panoramique, avenue de la République
13150 Tarascon**

Vous trouverez ci-joints l'ordre du jour du conseil communautaire ainsi que les documents s'y rapportant.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, mes salutations distinguées.

Le Président



Patrick de Carolis



*Vu l'article L2121-10 du CGCT : toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour.
Vu l'article L2121-17 du CGCT : le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
Vu l'article L2121-20 du CGCT : un même conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.*

P.J. : Ordre du jour

Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard – 5 rue Yvan Audouard BP 30228 • 13637 Arles Cedex
tél. 04 86 52 60 00 • fax. 04 90 93 88 46 • courriel : lepresident@agglo-accm.fr • Site: www.agglo-accm.fr
Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon

ORDRE DU JOUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024

N° 1 : Assemblées / Composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette - Modification de la délibération n°CC2023_106 du 21 septembre 2023

N° 2 : Habitat / Convention de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre entre l'État et la communauté d'agglomération - avenant budgétaire n°10 pour l'année 2024

N° 3 : Habitat / Convention de délégation de compétences pour la gestion des aides publiques à la pierre en faveur de l'habitat privé entre l'Anah et la communauté d'agglomération - avenant n°9 pour l'année 2024

N° 4 : Eau et assainissement / Transfert des créances recouvrées du budget eau vers le budget assainissement

N° 5 : Économie / Attribution de subventions aux associations

N° 6 : Économie / Approbation de la convention cadre 2024-2026 et de la convention annuelle d'objectifs 2024 avec la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Provence Alpes Côte d'Azur

N° 7 : Développement économique / Approbation d'une convention d'intervention foncière tripartite sur deux sites à vocation économique de la commune d'Arles entre la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la Commune d'Arles et l'établissement public foncier de Provence Alpes Côte d'Azur

N° 8 : Développement durable / Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (G.I.E.E) de la Haute Crau

N° 9 : Mobilités et déplacements / Convention entre la Région Occitanie et la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette relative au transport des élèves gardois sur les lignes ENVIA et aux étudiants et apprentis ACCM transportés sur les lignes LIO

N° 10 : Mobilités et déplacements / Avenant 1 à la convention relative à l'octroi de l'aide aux transports sur le réseau de transports urbains à destination des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat d'engagement réciproque

N° 11 : Promotion du Tourisme / Nouvelles tarifications de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2025

N° 12 : Politique de la ville / programmation contrat de ville / Propositions de financement 2024 : 1ère tranche

N° 13 : Direction des Ressources Humaines / Création emplois filières administrative et technique

N° 14 : Direction des Ressources Humaines / Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

N° 15 : Direction des Ressources Humaines / Recrutement d'un agent contractuel sur une emploi permanent - article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique